



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

**OJ N°19 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Centre de Formation d'Apprentis. Convention attributive de subvention régionale au titre du
Fonds social d'aide aux apprenti(e)s 2019-2020.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°19 - Enseignement supérieur, recherche et formation.
Centre de Formation d'Apprentis. Convention attributive de subvention régionale au titre du
Fonds social d'aide aux apprenti(e)s 2019-2020.**

Rapporteur : Monsieur Peio CLAVERIE.

Mes chers collègues,

Le Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, installé sur le site Paul Bert à Bayonne, forme environ 220 apprentis par an autour des métiers de la cuisine/restauration et du commerce :

- La cuisine : 92 apprentis pour trois diplômes (CAP, Bac Pro et Brevet Professionnel),
- Le service en restaurant : 43 jeunes pour trois diplômes (CAP, Bac Pro et Brevet Professionnel),
- Le commerce et la vente : 85 apprentis pour deux diplômes (CAP et Bac Pro).

Le CFA vise à favoriser le développement économique des entreprises sur des secteurs à forte employabilité et pour lesquels le renouvellement de la formation de la main d'œuvre est primordial (tourisme, hôtellerie restauration et commerce). Le CFA contribue également à l'insertion socio-professionnelle des jeunes du Pays Basque.

La Région Nouvelle-Aquitaine a institué un Fond Social d'Aides destiné aux apprentis rencontrant des difficultés financières passagères qui pourraient compromettre la poursuite de leur formation. A ce titre, une subvention régionale de 1 750 € est accordée pour la période allant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif de soutien font l'objet de la convention ci-annexée. Un premier versement de 40%, soit 700 €, sera payé, puis le solde sur présentation du récapitulatif des dépenses réalisées.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de formation professionnelle « Conventions et avenants aux conventions conclues avec la Région Nouvelle Aquitaine »,

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, en faveur du Centre de Formation d'Apprentis de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, les termes de la convention attributive d'une subvention régionale ci-annexée, concernant le Fonds social d'aide aux apprenti(e)s 2019-2020,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 50 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : 0

Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.

Publié le : 18 octobre 2019.